

« L'orientation vers l'apprentissage à la fin de la troisième.  
Que nous apprend Affelnet sur l'inscription des jeunes en CFA au 31/12/2018 ? »  
Axe 1 : « Les dispositifs publics de sélection et leurs effets ».

Marie-Laurence Jaspar

DEPP – Bureau des études statistiques sur la formation des adultes, l'apprentissage et l'insertion des jeunes (A1)

## **1. Introduction**

L'orientation à la fin de la 3<sup>e</sup> est une étape importante dans le parcours des élèves français. Pour la première fois, ils doivent choisir entre deux voies bien distinctes : la voie générale et technologique ou la voie professionnelle. Et s'ils s'orientent vers la voie professionnelle, une deuxième option s'offre à eux : celle de l'apprentissage. Finalement, une décision d'orientation est prise après un long processus d'échange entre le jeune, sa famille et le collègue, tout au long de l'année de troisième, jusqu'au conseil de classe du dernier trimestre.

Après la décision d'orientation vient l'étape administrative de l'affectation. Elle consiste à attribuer une place à un élève dans un établissement scolaire selon des critères précis (résultats scolaires, domicile, type d'enseignement demandé...). Tous les élèves qui ont obtenu une décision d'orientation favorable pour le passage en classe de Seconde générale et technologique ont une place assurée dans leur lycée de secteur (à l'exception de quelques enseignements aux places limités) Dans la voie professionnelle en revanche, toutes les formations de CAP ou de baccalauréat professionnel ont un nombre de places limité ; la demande est donc satisfaite en fonction des places disponibles. S'il souhaite poursuivre ses études dans la voie professionnelle, on recommande donc au jeune de formuler plusieurs vœux dans des établissements ou des spécialités de formation différentes. L'affectation relève de la décision du directeur académique des services de l'éducation nationale (Dasen) qui s'appuie sur les commissions préparatoires et sur un traitement informatisé via l'application Affelnet-Lycée depuis 2008.

Pour les élèves qui souhaitent poursuivre leurs études en apprentissage, la procédure est différente : la décision d'affectation ne peut pas être prise directement, celle-ci dépendant de paramètres extérieurs au processus d'orientation, notamment la signature d'un contrat de travail avec une entreprise d'accueil. Toutefois, des vœux de formation en apprentissage peuvent être formulés par les jeunes, et sont recensés par l'application Affelnet. Depuis 2018, un effort particulier a d'ailleurs été mené pour intégrer au mieux l'apprentissage dans la procédure d'orientation et d'affectation, notamment en renforçant le recensement de l'offre de formation.

La littérature sur l'orientation à l'issue du collège est abondante (Duru-Bella et Perretier, 2007, Pirus 2013), notamment sur la répartition entre les trois voies : générale et technologique, professionnelle scolaire ou professionnelle en apprentissage. De nombreux articles décrivent ainsi le profil des collégiens entrant en apprentissage par rapport à ceux qui poursuivent une formation professionnelle sous statut scolaire (Lemaire 1996, Testas, Guillem, Pesonel 2018), ou les déterminants du choix entre ces deux voies en mesurant l'impact sur la réussite scolaire (Alet, Bonnal 2012).

Cette littérature ignore cependant souvent les réalités du processus d'affectation (Arrighi et Gasquet, 2010), qui organise pourtant la répartition des élèves entre les différents établissements, étape contrainte par la rareté des spécialités de formation dans la voie professionnelle sur un territoire donné. Avec le développement de l'application d'affectation automatisée Affelnet<sup>1</sup>, de nombreux articles ont ainsi montré que ses paramètres (attribution de barèmes de points selon la situation géographique, notes en troisième et au DNB, la situation de boursier de l'élève...) avaient une large influence sur la mixité sociale et scolaire dans les lycées d'Ile de France (Fack, Grenet, 2014). Merle (2014), grâce au calcul d'un indice de dissimilarité appliqué aux lycées parisiens a mis en évidence que cette procédure renforce, dans certaines situations, la ségrégation sociale. D'autres contributions

---

<sup>1</sup> Au début des années 2000, existait la procédure PAM pré-affectation automatique Multicritères.

proposent des solutions alternatives stables qui conduisent selon eux à une meilleure affectation des élèves en respectant mieux les priorités de ceux-ci (Hiller, Tercieux 2014).

Pour autant, peu de travaux ont étudié l'ensemble du processus, depuis la formulation des vœux d'orientation par les jeunes jusqu'au résultat de l'affectation, et leurs cursus scolaires à la rentrée suivante (Denave et Renard 2017).

C'est ce que nous proposons de faire dans cet article, sur le champ particulier de l'orientation vers l'apprentissage. Nous disposons en effet à la fois de l'ensemble des vœux d'orientation vers la voie professionnelle détaillés (issus d'une extraction de l'application Affelnet pour l'année 2018) et des inscriptions en apprentissage à la rentrée suivante. En appariant ces données, il est possible d'étudier d'une part comment les futurs apprentis s'inscrivent dans le processus d'orientation et d'affectation standard (dans la mesure où celui-ci ne prend en compte que partiellement l'apprentissage), et d'autre part comment ce processus répond à leurs intentions exprimées d'orientation.

En particulier, nous étudierons comment la procédure Affelnet s'articule avec l'entrée en apprentissage en analysant le taux de recours à cette procédure par les jeunes apprentis de première année de CAP ou de baccalauréat professionnel. Nous étudierons également les stratégies de formulation des vœux par les futurs apprentis et l'adéquation de ces vœux avec l'affectation finale : les apprentis sont-ils inscrits dans un établissement et une spécialité de formation qu'ils souhaitent ?

## **2. Les données de l'étude**

### **2.1 L'affectation des élèves et la source de données « Affelnet –Lycée »**

La Depp dispose pour l'année 2017-2018 de l'ensemble de vœux pour les sortants de la classe de troisième demandant au moins un établissement en voie professionnelle sous statut scolaire ou par apprentissage. Ces données, extraites de l'application nationale d'affectation Affelnet-Lycée le 05/07/2018, nous ont été fournies par le bureau de l'orientation et de la lutte contre le décrochage scolaire de la Dgesco.

Les données transmises sont organisées en deux tables principales : la table des vœux et la table des élèves (ayant formulé au moins un vœu professionnel).

#### **2.1.1 La table des vœux**

Un vœu d'affectation est constitué d'une formation (diplôme et spécialité détaillée pour un vœu dans la voie professionnelle), d'un établissement et d'un statut (scolaire ou apprenti). L'élève peut formuler plusieurs vœux qu'il doit obligatoirement classer par ordre de préférence, selon le rang du vœu et ce, dans plusieurs académies. La table des vœux regroupe donc l'ensemble des vœux formulés par chacun des élèves, repéré par un identifiant national élève INE<sup>2</sup> (soit 928 900 vœux pour 350 800 élèves).

Côté formation souhaitée, le choix de l'élève s'effectue à partir d'une nomenclature de formations proche de celle des applications de gestion des élèves (Système d'information pour les élèves en collèges et lycée et pour les établissements – Siecle), complétée par les académies, si besoin. La formation d'accueil repose sur deux variables : un libellé long<sup>3</sup> et un libellé court (un mnémonique<sup>4</sup> et la spécialité<sup>5</sup>). Pour identifier les vœux effectués en apprentissage, et en l'absence de la variable qui type les parcours, nous avons recherché la chaîne de caractère « apprent » dans le libellé long et effectué la plupart des redressements sur le libellé court.

Côté établissement souhaité par le jeune, la table comporte: le numéro d'immatriculation<sup>6</sup> de l'établissement d'accueil, responsable de la gestion de la formation. Généralement, ce code unique

---

<sup>2</sup> L'identifiant national élève (INE), créé à partir du répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis (RNIE).

<sup>3</sup> Le Libellé long de la formation d'accueil précise le diplôme, l'année et la spécialité envisagée en clair.

<sup>4</sup> Le mnémonique de la formation d'accueil précise le libellé court du diplôme suivi et de l'année suivie dans ce diplôme.

<sup>5</sup> Le code de la spécialité de la formation précise le plus souvent la spécialité de formation (5 caractères) élaborée par l'Insee dans le cadre du Conseil national de l'information statistique (NSF).

<sup>6</sup> Code de l'unité administrative immatriculée (UAI) dans la base centrale des établissements (BCE) hébergée par la DEPP

correspond à un lycée ou un CFA, mais dans le cas d'un vœu générique, le numéro du rectorat ou celui de la direction des services départementaux de l'éducation nationale peuvent y figurer. Le type d'établissement d'accueil est associé au numéro d'immatriculation de l'établissement. La modalité CFA a été retenue comme second critère dans l'identification des vœux en apprentissage. Une fois ses vœux définis, l'élève devra les classer selon ses préférences grâce à un numéro d'ordre, le rang du vœu. La gestion des vœux assurée par l'application nationale Affelnet repose sur le classement de l'élève. Dans l'application, tous les vœux d'un élève sont traités de manière simultanée. Si le jeune n'a pas son premier vœu, il ne passe pas pour son second vœu après tous les premiers vœux des autres élèves. Il est donc préférable de mettre son vœu préféré en premier. Si le jeune demande un établissement hors secteur en premier, il doit néanmoins formuler un vœu de précaution pour le lycée de secteur, quitte à le classer en dernier vœu.

Le résultat du traitement informatique associé à celui des commissions d'affectation est porté par la variable *décision*. Une décision est associée à chaque vœu. Ainsi si le jeune est retenu sur son premier vœu. La décision sera élève « affecté » sur le vœu en rang 1 et « refusé » sur tous ses autres vœux classés dans des rangs supérieurs. La décision est « recensement<sup>7</sup> » pour les vœux formulés en apprentissage. Cette modalité indique simplement que le vœu enregistré a été saisi « pour information ». En effet, en dépit de l'intitulé, il n'y a pas réellement d'affectation en CFA dans Affelnet, puisque ces vœux ne relèvent pas de la compétence d'affectation du directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) mais dépendent de la signature d'un contrat d'apprentissage. Sur les formations contingentées et lorsque la capacité d'affectation de l'offre de formation a été atteinte, le jeune peut se trouver en « liste supplémentaire ». Suite à un calcul de barème ou à un traitement en commission, il sera classé sur cette liste d'attente et ne pourra être admis que si une place se libère<sup>8</sup>.

Un même élève pourra éventuellement être affecté sur plusieurs vœux différents, s'il a formulé des demandes dans plusieurs académies. Dans ce cas, celles-ci sont traitées indépendamment les unes des autres puisqu'elles sont gérées par des académies différentes.

### **2.1.2 La table des élèves (ayant formulé au moins un vœu professionnel)**

La table des élèves contient les caractéristiques socio-démographiques des jeunes sortant de troisième (l'identifiant national élève INE, la date de naissance, le sexe), la formation<sup>9</sup> et l'établissement fréquenté. Par ailleurs, seuls la décision finale du processus d'affectation et le rang final du vœu figurent dans cette table (350 800 observations). Un même élève peut figurer plusieurs fois, s'il a formulé des vœux dans plusieurs académies.

La *décision finale* correspond à la décision retenue dans la table des vœux. Elle sera une décision de « recensement » si l'élève n'a formulé que des vœux en apprentissage et le numéro de son *rang final* sera à blanc. Dans tous les autres cas, la décision finale indiquée portera sur les vœux formulés sous statut scolaire.

Comme évoqué préalablement, on a d'abord recherché les vœux formulés en apprentissage<sup>10</sup>. Ont été retenus les vœux dont le type d'établissement correspond à un CFA ou un CFA agricole ceux dont le libellé long de la formation d'accueil contenait la chaîne de caractères « apprent », Parmi les 928 900 présents dans l'application nationale, 80 200 vœux concernent une formation en apprentissage (soit 8,6 %). Ces vœux ont été formulés par 67 900 élèves qui représentent 19,8 % jeunes ayant suivi la campagne d'affectation 2018. Parmi ceux-ci, 54,9 % ont positionné un vœu d'apprentissage en premier et 90,1 % dans les trois premiers vœux. Par ailleurs, 84,9 % ont formulé

---

<sup>7</sup> Les vœux en apprentissage sont juste recensés. En effet, la quasi-totalité de ces vœux portent une décision de « recensement » (99,9 %, soit 80 200 vœux).

<sup>8</sup> L'appel à la liste supplémentaire peut être réalisé jusqu'à début septembre.

<sup>9</sup> En fin, la formation fréquentée peut être identifiée comme l'origine scolaire du jeune au moment du processus d'affectation (variable code mefstat4 formation d'origine)

<sup>10</sup> La variable « code du parcours d'orientation » qui aurait permis d'identifier les vœux selon leur finalité (2<sup>nd</sup>e professionnelle, établissement agricole, apprentissage...) ne faisait pas partie de l'extraction.

un seul vœu en apprentissage auquel d'autres vœux en voie professionnelle sous statut scolaire ont pu être ajoutés, 12,6 % deux vœux, et 2,5 % au moins trois vœux.

## 2.2 Les apprentis et la source de données « Sifa » au 31/12/2018

La Depp dispose du constat des apprentis inscrits au 31/12/2018. Ces données individuelles et exhaustives, issues du système d'information sur la formation des apprentis(Sifa) depuis 2006, sont recueillies auprès des centres de formation d'apprentis (CFA) et des sections d'apprentissage (SA). Elles portent sur les caractéristiques socio-démographiques de l'apprenti (repéré par son INE), ses origines scolaire et sociale, le diplôme qu'il prépare<sup>11</sup> et le lieu de formation, mais également les coordonnées de son établissement employeur.

En apprentissage, la logique d'organisation des formations repose sur la notion de diplôme<sup>12</sup>. Aussi, pour retrouver une approche de « classe » (comme dans la voie scolaire ou dans les vœux d'affectation), trois variables du fichier doivent être mobilisées : le diplôme préparé (et sa spécialité), sa situation (ou année) dans la formation et la durée de la formation. Par exemple, le jeune qui quitte le collège pour préparer le diplôme du baccalauréat professionnel par apprentissage s'inscrira en première année d'un baccalauréat en 3 ans, soit en 2<sup>nd</sup>e professionnelle.

Quant à l'établissement fréquenté, deux variables décrivent l'établissement de formation : l'établissement responsable de la gestion de la formation (généralement un CFA ou une SA) et l'établissement où sont formés en pratique les apprentis (le site de formation), possédant chacun un numéro d'immatriculation unique. Le CFA est l'unique site de formation dans la majorité des cas. Parmi les vœux émis pour des formations en apprentissage, on retrouve aussi bien des établissements d'inscription que des sites de formation. Les deux seront donc considérés comme des établissements possibles dans notre traitement statistique.

S'interrogeant sur les vœux que les apprentis ont potentiellement formulés en fin de collège, dans l'application nationale d'affectation, nous limitons notre champ d'étude aux apprentis entrant en première année de formation du diplôme du CAP et du baccalauréat professionnel et venant de la troisième<sup>13</sup>, soit 41 217 jeunes sur un total de 452 700 apprentis présent dans le fichier Sifa.

## 2.3 Appariement des deux sources et création d'un fichier d'étude unique

La présence de l'identifiant élève dans chacune des sources (INE) permet de créer un fichier d'étude unique, avec des indicatrices propres à l'élève (élève ayant fait au moins un vœu en apprentissage, apprenti inscrit dans l'établissement de l'un de ses vœux, élève présent dans Sifa, nombre de vœux totaux,...), des indicatrices propres au vœu lui-même (rang du vœu, vœu d'apprentissage, établissements des vœux,...) ou des variables issues du fichier de l'apprentissage.

### 2.3.1 Des apprentis venant de troisième qui n'ont pas tous fait des vœux dans l'application d'affectation

Suite à l'appariement de Sifa et d'Affelnet, notre fichier d'étude retient 41 200 apprentis parmi lesquels 72,7 % ont formulés au moins un vœu dans l'application nationale d'affectation soit en apprentissage soit dans la voie professionnelle scolaire (Cf. **Figure 1**).

**Figure 1** - Apprentis originaires de troisième et inscrits en 1<sup>ère</sup> année de CAP ou en 2<sup>nd</sup>e professionnelle au 31/12/ 2018

Apprentis originaires de 3e en 1CAP2 ou 2de pro dans Sifa au 31/12/2018	41 200
dont présents dans l'extraction Affelnet avec au moins un vœu en apprentissage	23 600
dont présents dans l'extraction Affelnet avec au moins un vœu en voie professionnelle sous statut scolaire (mais pas de vœu en apprentissage)	6 400
dont sans vœu formulé dans l'extraction d'Affelnet	11 300

<sup>11</sup> Les diplômes préparés sont inscrits au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

<sup>12</sup> La variable diplôme préparé, est une variable texte définie sur 8 caractères dont la structure est partiellement emboîtée. Les trois premiers chiffres représentent le niveau de diplôme (baccalauréat professionnel, CAP, etc.) et les 5 derniers chiffres indiquent la spécialité fine, mais permet également des regroupements selon le domaine ou le groupe de spécialités préparés

<sup>13</sup> Filtrer sur la classe de troisième, comme origine scolaire, exclut les nombreux apprentis qui reprennent une formation après une période de vie active.

Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte), apprentis inscrits en 1ère année de CAP ou en 2nde professionnelle et venant de 3ème.

Sources : DGESCO, extraction de l'application nationale d'affectation Affelnet-Lycée, MENJ-MESRI-DEPP Système d'information Sifa.

Parmi les 41 200 apprentis venant de troisième et inscrits en CAP ou en 2<sup>nd</sup>e professionnelle dans la base Sifa, 11 300 sont donc non présents dans l'extraction Affelnet. Ces jeunes ont pu ne formuler que des vœux dans la voie générale et technologique dans la procédure d'affectation (ils sont donc absents de l'extraction qui ne comprend que les élèves ayant fait au moins un vœu en voie professionnelle) ou ne pas avoir recours du tout à l'application d'affectation nationale.

Suite à des origines scolaire divergentes entre les deux variables respectives<sup>14</sup> des fichiers source, 800 apprentis environ ont été supprimés de ce fichier,. Aussi le champ final de notre étude retient 40 405 apprentis pour lesquels la réponse sur l'origine scolaire, élève en fin de troisième, est sans ambiguïté.

### 2.3.2 La création du diplôme national d'accueil et ses redressements à partir de la formation d'accueil présente dans les vœux

Pour comparer les formations d'accueil présentes dans les vœux et le diplôme préparé à la rentrée suivante en apprentissage, on a créé une nouvelle variable : le *diplôme national d'accueil*. Cette variable correspond à un diplôme (CAP, Bac Pro) et à une spécialité si l'information est disponible. Dans un premier temps, la création de cette variable a nécessité deux étapes mobilisant la table de correspondance « nationale » transmise par la Dgescos puis la table « N\_Mef<sup>15</sup> » de la Depp. En effet, les académies ont pu créer des formations spécifiques et la table « nationale » permet de rattacher la formation nationale à laquelle ces formations académiques correspondent. Ensuite, l'appariement avec le libellé court de la table N\_Mef, nous a donné l'équivalence en diplôme, que le statut du jeune soit scolaire ou apprenti.

Néanmoins, suite à cette étape, toutes les formations présentes dans les vœux n'ont pas trouvé d'équivalent en diplôme national. Pour les futurs apprentis seulement, des redressements ont été effectués grâce à la reconnaissance de mots clés (diplôme préparé, nom de métiers) dans le libellé court ou long d'Affelnet. En revanche, lorsque la spécialité fine reste inconnue, l'information sur le domaine a été conservée s'il était présent, sinon seulement le diplôme voire le niveau de diplôme uniquement. En revanche, les formations génériques sans précision perdurent dans le fichier.

Après ces étapes de redressement, les diplômes des 70 300 vœux des 29 100 apprentis qui sont passés par l'application nationale d'affectation pour formuler des vœux en apprentissage ou en voie scolaire se répartissent de la façon suivante (Cf. **Figure 2**) :

**Figure 2** - Répartition des vœux et qualité de l'information sur le diplôme d'accueil souhaité

Vœux des apprentis dans l'application nationale d'affectation	Nombre de vœux	%
Bac professionnel	28 300	40
<i>Dont spécialité connue</i>	26 200	37
<i>Dont spécialité inconnue</i>	2 000	3
CAP	39 000	55
<i>Dont spécialité connue</i>	38 300	55
<i>Dont spécialité inconnue</i>	600	1
Autre niveau	1 200	2
Niveau inconnu (vœu générique)	1 200	2
<b>Total des vœux formulés par les apprentis</b>	<b>70 300</b>	<b>100</b>

<sup>14</sup> La situation ou la classe fréquentée l'année précédente (SIT\_N\_1) dans Sifa et le code mefstat4 formation d'origine dans Affelnet.

<sup>15</sup> La table N\_MEF contient les modules élémentaires de formations en vigueur à chaque rentrée scolaire. Cette table fait partie de la base centrale des nomenclatures BCN.

Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte), apprentis inscrits en 1ère année de CAP ou en 2nde professionnelle et venant de 3ème.

Sources : DGESCO, extraction de l'application nationale d'affectation Affelnet-Lycée, MENJ-MESRI-DEPP Système d'information Sifa

### 2.3.3 Une liste de vœux possibles incomplète dans l'application nationale d'affectation

Une des raisons qui peut expliquer qu'un élève apprenti à la rentrée 2018 n'ait pas émis de vœu correspondant à sa formation est l'absence de cette formation dans l'application nationale d'affectation. Pour estimer la couverture de l'offre de formation proposée par cette application, on a comparé les établissements et les formations détaillées dans lesquelles se sont inscrits les 40 400 apprentis à la rentrée 2018 avec les vœux émis par ces mêmes élèves. Cette analyse repose sur l'hypothèse suivante : si on retrouve un établissement (identifié par l'UAI) ou une formation (UAI x spécialité) dans au moins un vœu Affelnet, on peut considérer que l'absence dans les vœux pour d'autres élèves inscrits finalement dans le même établissement/la même formation n'est pas due à un problème de recensement de l'offre.

La très grande majorité des CFA (81 %) est présente dans l'application d'affectation. Les grands CFA sont mieux représentés, puisque les CFA présents dans les vœux accueillent 85 % des apprentis. La majorité des formations (spécialité et l'établissement d'enseignement), soit 60 %, sont couverts par l'application. Les formations recensées accueillent 70 % de ces apprentis. Près de la moitié des formations non recensées proviennent de CFA qui ne sont eux-mêmes pas recensés. Si l'on ne retient que les 494 CFA présents dans l'application d'affectation, la couverture des formations atteint alors 72 %, ce qui signifie qu'un peu moins de trois formations sur les quatre qu'ils ouvriront à la rentrée suivante sont recensées dans l'application. Les formations présentes sont les plus grosses, puisqu'elles accueillent 82 % des apprentis.

Finalement, parmi les 17 300 apprentis qui n'avaient pas fait de vœux en apprentissage dans l'application, nous sommes sûrs que 5 050 (17 300 moins 12 250) se sont inscrits dans une formation professionnelle qui existe dans l'application d'affectation et qu'il ne s'agit donc pas d'un problème de recensement de l'offre de formation. Parmi les 12 250 autres, une partie a pu émettre des vœux dont la spécialité est mal renseignée dans l'application (autour de 2 200 cas) (Cf. Figure 3). Pour les autres, l'hypothèse d'un recensement incomplet de l'offre de formation reste valide.

**Figure 3** - Nombre de vœux (CFA et formation détaillée) renseignés ou non dans l'application d'affectation et effectifs d'apprentis concernés

	NB Apprentis	%
La formation (établissement x spécialité) est présente au moins une fois dans l'ensemble des vœux	28 150	70
La formation n'est présente dans aucun vœu	12 250	30
<b>Total des Apprentis</b>	<b>40 400</b>	<b>100</b>

Lecture : 70 % des apprentis sont inscrits dans une formation dont le vœu était présent dans l'application d'affectation.

Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte), apprentis inscrits en 1ère année de CAP ou en 2nde professionnelle et venant de 3ème.

Sources : DGESCO, extraction de l'application nationale d'affectation Affelnet-Lycée, MENJ-MESRI-DEPP Système d'information Sifa.

## 3. Les Résultats

### 3.1. Comment les apprentis ont-ils eu recours à Sifa ?

Au 31 décembre 2018, 40 400 apprentis venant de classes de troisième du MEN et du ministère en charge de l'agriculture suivent une première année de CAP ou une seconde professionnelle (première année de baccalauréat professionnel en trois ans) par apprentissage. Pour 88 % d'entre eux, il s'agit d'une première année de CAP et pour 12 % d'une seconde professionnelle.

### 3.1.1 57 % des apprentis inscrits en 1ère année CAP ou 2nde professionnelle à la rentrée 2018 sont passés par la procédure d'affectation en fin de 3ème pour construire leur projet de formation en apprentissage

Au printemps 2018, avant leur arrivée en CFA, seuls 57 % des 40 400 apprentis entrant en première année de formation et venant de troisième avaient formulé au moins un vœu en apprentissage dans la procédure d'affectation (Cf. figure 4). Par ailleurs 15 % avaient renseigné au moins un vœu en voie professionnelle mais uniquement sous statut scolaire et 28 % n'avaient renseigné aucun vœu en apprentissage, ni en voie professionnelle scolaire. Au total, ce sont donc 43 % des apprentis en 1ère année et issus de troisième qui n'avaient ainsi formulé aucun vœu dans cette voie dans l'application nationale d'affectation.

Figure 4 - Types de vœux faits par les apprentis inscrits en 1ère année de CAP ou en 2nde professionnelle

Apprentis venant de 3è et inscrits en 1ère année CAP ou 2nde Pro et ...	NB Apprentis	%
ayant fait au moins un vœu en apprentissage	23 100	57
n'ayant fait aucun vœu en apprentissage	17 300	43
<i>dont au moins un vœu en voie professionnelle scolaire</i>	<i>6 100</i>	<i>15</i>
<i>dont aucun vœu en voie professionnelle<sup>1</sup></i>	<i>11 300</i>	<i>28</i>
<b>Total des apprentis</b>	<b>40 400</b>	<b>100</b>

<sup>1</sup> Cette catégorie concerne donc les apprentis ayant formulé des vœux uniquement dans les voies générales ou technologiques, mais également les apprentis pour lesquels aucun vœu n'a été retrouvé dans les systèmes d'information.

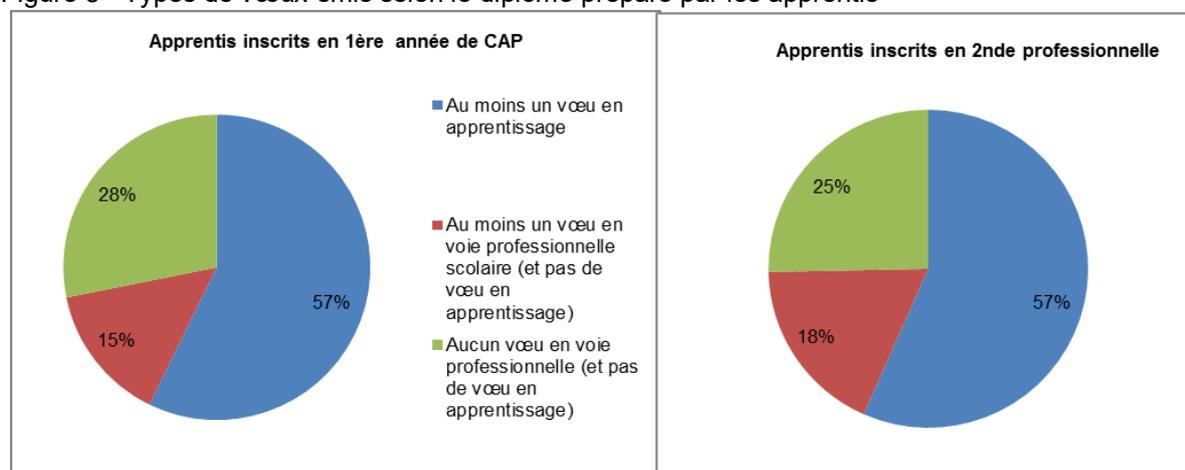
**Lecture** : 57% des apprentis inscrits en 1ère année de CAP ou en 2nde professionnelle à la rentrée 2018 ont fait au moins un vœu en apprentissage.

**Champ** : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte), apprentis inscrits en 1ère année de CAP ou en 2nde professionnelle et venant de 3ème.

**Source** : DGESCO, extraction de l'application nationale d'affectation Affelnet-Lycée, MENJ-MESRI-DEPP Système d'information Sifa.

Le fait de faire ou non un vœu en apprentissage n'est pas lié au niveau du diplôme visé par le jeune. La présence d'un vœu en apprentissage est du même ordre de grandeur que l'apprenti suive actuellement un CAP ou un baccalauréat professionnel (Cf. figure 5). Quel que soit le niveau de diplôme visé, elle est un peu plus élevée pour l'apprenti ayant retenu une spécialité de formation du secteur industriel que dans le cas de services (58 % contre 55 %). Cette différence peut être liée à une couverture légèrement moins bonne de l'offre de formation dans les spécialités des services que dans les spécialités industrielles.

Figure 5 - Types de vœux émis selon le diplôme préparé par les apprentis



**Lecture** : 57% des apprentis inscrits en 1ère année de CAP ont fait au moins un vœu en apprentissage

**Champ** : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte), apprentis inscrits en 1ère année de CAP ou en 2<sup>nd</sup>e professionnelle et venant de 3ème.

**Sources** : DGESCO, extraction de l'application nationale d'affectation Affelnet-Lycée, MENJ-MESRI-DEPP Système d'information Sifa.

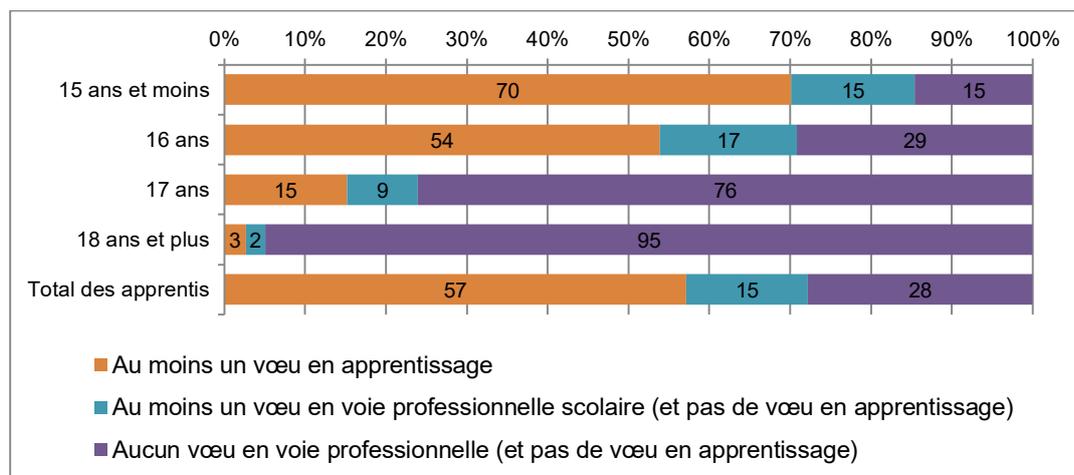
Parmi les apprentis n'ayant pas formulé de vœu en apprentissage, faire un vœu d'une filière professionnelle par voie scolaire est relativement plus fréquent chez les apprentis inscrits dans le cursus du baccalauréat professionnel que ceux en CAP (respectivement 18 % et 15 %). De même, les apprentis du secteur des services sont relativement plus nombreux que ceux des spécialités industrielles à avoir renseigné un vœu en voie professionnelle scolaire.

Les apprentis inscrits dans un établissement public local d'enseignement (qui représentent 7 % de l'ensemble des apprentis) ont fait moins souvent un vœu en apprentissage que les autres (48 %), mais plus souvent un vœu dans la voie professionnelle scolaire (31 % contre 15% sur l'ensemble des apprentis).

### 3.1.2 Les apprentis ayant formulé un vœu en apprentissage sont plus jeunes que les autres

Les apprentis qui ont formulé au moins un vœu en apprentissage sont plus jeunes que les apprentis ayant formulé au moins un vœu professionnel sous statut scolaire et n'ayant pas fait de vœu en apprentissage (**Cf. figure 6**). Ainsi, six apprentis sur dix ont moins de 16 ans et moins de 2% sont âgés de plus de 16 ans pour les premiers, contre respectivement un sur deux et 5% pour les seconds.

Figure 6 - Type de vœux émis selon l'âge des apprentis (en %)



**Lecture** : 70% des apprentis, âgés de 15 ans ou moins, ont fait au moins un vœu en apprentissage.

**Champ** : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte), apprentis inscrits en 1ère année de CAP ou en 2<sup>nd</sup>e professionnelle et venant de 3ème.

**Sources** : DGESCO, extraction de l'application nationale d'affectation Affelnet-Lycée, MENJ-MESRI-DEPP Système d'information Sifa.

Les apprentis n'ayant formulé aucun vœu en voie professionnelle par voie scolaire ou par apprentissage dans Affelnet sont beaucoup plus âgés que les deux groupes cités précédemment avec près d'un apprenti sur trois âgé de plus de 16 ans.

La plus forte proportion de moins de 16 ans parmi les apprentis qui ont fait au moins un vœu en apprentissage se vérifie dans la quasi-totalité des académies (à l'exception des académies de Nice et la Corse), ainsi que pour les deux niveaux de diplômes, CAP et bac professionnel.

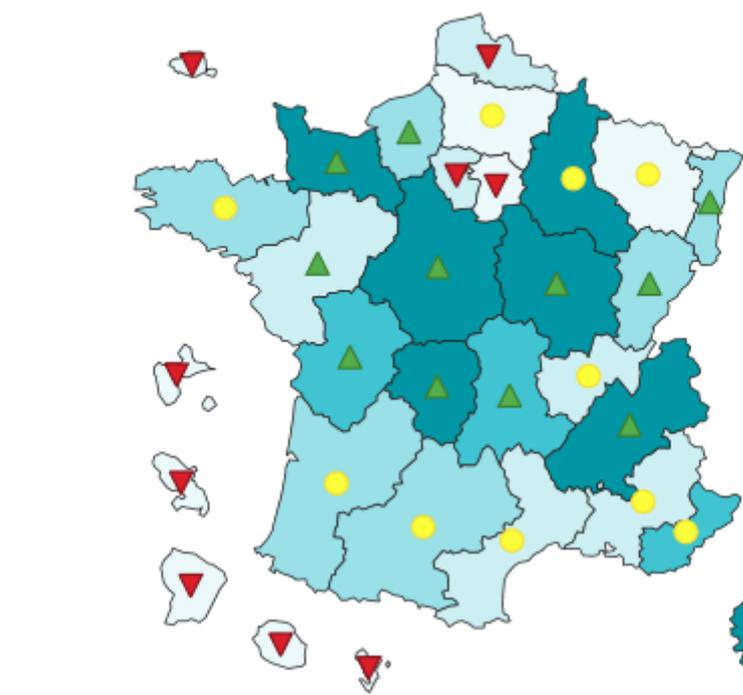
Les autres caractéristiques socio-démographiques de ces jeunes impactent moins la composition de leurs vœux. Bien que les garçons soient trois fois plus nombreux que les filles dans la voie de l'apprentissage, il n'y a pas de différence par sexe dans la proportion d'apprentis ayant renseigné un

vœu en apprentissage dans la procédure d'affectation. Par ailleurs, 94 % des apprentis sont de nationalité française et 97 % pour ceux ayant formulé au moins un vœu en apprentissage. De même, la part des apprentis de professions et catégories socioprofessionnelles défavorisées est de 30 % et seulement 27 % pour ceux ayant formulé au moins un vœu en apprentissage.

### 3.1.3 En académie, la formulation d'un vœu en apprentissage évolue avec l'importance de l'orientation dans cette voie

Le recours à la procédure nationale d'affectation en matière d'apprentissage varie d'une académie à l'autre. Très peu sollicité dans les DOM et dans l'académie de Paris (37 %), il est utilisé par près de 70 % d'apprentis dans les académies de Reims, Limoges et Dijon (Cf. figure 7).

Figure 7 - Part des apprentis ayant fait au moins un vœu en apprentissage selon l'académie du CFA (%)



Part des apprentis ayant fait au moins un vœu en apprentissage (%)

- 65 % et plus
- 60 % à 64 %
- 55 % à 59 %
- 50 % à 54 %
- Moins de 50 %

Taux d'orientation en apprentissage en fin de 3ème

- ▲ Supérieur à la moyenne
- Autour de la moyenne
- ▼ Inférieur à la moyenne

Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte).

Sources : DGESCO, extraction de l'application nationale d'affectation Affelnet-Lycée, MENJ-MESRI-DEPP Systèmes d'information Scolarité et Sifa.

D'une manière générale, l'utilisation de la procédure d'affectation pour un vœu en apprentissage dans une académie est d'autant plus fréquente que l'orientation dans cette voie est importante. Le tiers des académies où moins d'un apprenti sur deux émet un vœu en apprentissage correspond en effet aux académies où l'orientation vers l'apprentissage des élèves de troisième est la plus faible comme dans les académies de Créteil, Paris et des DOM (au moins 2 points de moins que la moyenne qui se situe à 5 %). Seule l'académie de Nancy-Metz fait exception avec un taux de passage en apprentissage légèrement supérieure à la moyenne (5 %) et une part des apprentis ayant fait un vœu en apprentissage dans Affelnet plus faible. Dans la situation inverse, Nantes avec un taux d'orientation en apprentissage relativement élevé (8 %), enregistre des vœux en apprentissage pour seulement 53 % des apprentis (4 points en dessous de la moyenne).

Les académies pour lesquelles la présence de vœux en apprentissage est la plus fréquente (65 % des apprentis ou plus) sont également celles où l'entrée en apprentissage en fin de collège est la plus élevée, exceptées pour les académies de Reims et la Corse qui ont des valeurs proches de la moyenne (5 %).

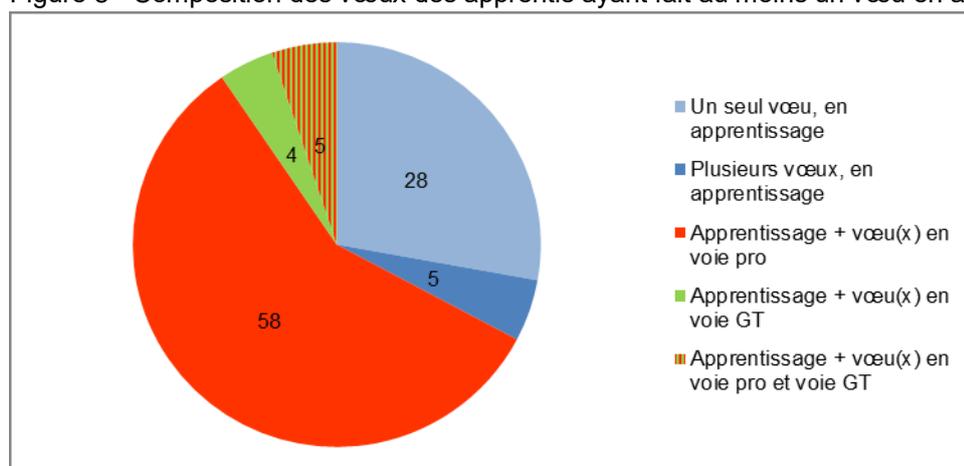
La gestion académique de la procédure d'affectation explique sans doute ces disparités, qui peuvent refléter des pratiques et des consignes pour les collèges différentes d'une académie à l'autre, mais aussi des priorités académiques différentes dans chaque rectorat vis-à-vis de l'apprentissage.

### 3.2. Les vœux des apprentis correspondent-ils à leur orientation observée ?

#### 3.2.1. Les deux-tiers des apprentis complètent leur demande d'affectation en apprentissage par des vœux dans la voie scolaire

Parmi les 23 100 nouveaux apprentis issus d'une classe de troisième et ayant émis au moins un vœu en apprentissage, la très grande majorité d'entre eux (84 %) n'avait renseigné qu'un seul vœu dans cette voie, 13 % en avaient fait deux et moins de 3 % plus de deux vœux. Ces vœux en apprentissage étaient par ailleurs le plus souvent complétés par d'autres vœux professionnels par voie scolaire. En effet, seul un tiers de ces 23 100 apprentis n'avait indiqué que des vœux dans l'apprentissage (33 %) et 28 % n'en avaient formulé qu'un seul. Parmi les deux tiers qui avaient complété leur demande d'affectation par des vœux dans la voie scolaire, 58 % indiquaient uniquement une formation professionnelle, 4 % uniquement une classe de la voie générale et technologique, et 5 % avaient renseigné des vœux dans les deux voies (**Cf. figure 8**).

Figure 8 - Composition des vœux des apprentis ayant fait au moins un vœu en apprentissage (%)



**Lecture** : 58 % des apprentis ont fait au moins un vœu professionnel dans la voie scolaire, en plus du vœu en apprentissage.

**Champ** : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte), apprentis inscrits en 1ère année de CAP ou en 2nde professionnelle, venant de 3ème et ayant fait au moins un vœu en apprentissage.

**Sources** : DGESCO, extraction de l'application nationale d'affectation Affelnet-Lycée, MENJ-MESRI-DEPP Système d'information Sifa.

Par ailleurs, si 96 % des apprentis n'ont formulé des vœux que dans une seule académie, près de 900 apprentis ont rempli des dossiers dans plusieurs académies, en général deux académies. Cette stratégie permet au jeune de multiplier les possibilités de vœux, et de formuler autant de premiers vœux que d'académies retenues.

### 3.2.2. Les deux-tiers des apprentis ayant demandé un vœu en apprentissage le plaçaient en première position

Le vœu en apprentissage est principalement mais pas systématiquement le premier choix .Près de deux apprentis sur trois avaient placé le vœu d'apprentissage en premier (65 %), 18 % en second et 17 % au moins en troisième choix. Pour les 8 000 apprentis qui avaient ainsi placé un autre vœu que celui de l'apprentissage au premier rang, il s'agissait d'une formation professionnelle sous statut scolaire pour la grande majorité d'entre eux (7 700 apprentis) et d'une classe de la voie générale et technologique pour quelques centaines d'entre eux.

Ce positionnement du vœu en apprentissage en premier choix par les élèves varie d'une académie à l'autre. 35 % des apprentis prennent une telle décision dans l'académie de Strasbourg, contre 82 % de ceux situés de l'académie de Grenoble, voire même 90 % pour Paris. Les recommandations académiques peuvent être assez différentes sur la question du premier choix, dans la mesure où comme expliqué précédemment, le vœu en apprentissage est un « vœu de recensement ».

### 3.2.3. Six apprentis sur dix obtiennent un vœu complet (établissement et formation du même vœu)

Six apprentis sur dix (62 %) ayant formulé au moins un vœu en apprentissage ont obtenu leur vœu complet, c'est-à-dire qu'ils sont inscrits à la rentrée 2018 dans l'établissement et la spécialité de l'un de leurs vœux (Cf. figure 9).

Figure 9 - Caractéristiques des apprentis inscrits ou non dans un vœu complet (%)

<b>Apprentis ayant fait au moins un vœu en apprentissage</b>	<b>Même CFA et spécialité qu'un des vœux (%)</b>	<b>Vœu partiel <sup>1</sup> (%)</b>	<b>Hors vœu (%)</b>	<b>Total (%)</b>	<b>NB Apprentis</b>
<b>Sexe</b>					
Fille	61	29	10	100	5 600
Garçon	61	27	12	100	17 500
<b>Age</b>					
15 ans et moins	63	27	10	100	13 900
16 ans	60	27	13	100	8 800
17 ans et plus	55	27	18	100	400
<b>Nationalité</b>					
Française	62	27	11	100	22 400
Communauté européenne (CE)	58	35	7	100	200
Hors CE	56	28	16	100	500
<b>Pcs du représentant légal</b>					
Catégorie très favorisée	61	27	12	100	1 600
Catégorie favorisée	62	28	10	100	2 700
Catégorie moyenne	62	27	11	100	9 300
Catégorie défavorisée	64	26	10	100	5 000
<b>Niveau</b>					
1ère année de CAP	65	24	11	100	20 500
Seconde professionnelle	33	54	13	100	2 600
<b>Total (%)</b>	<b>62</b>	<b>27</b>	<b>11</b>	<b>100</b>	<b>23 100</b>
<b>NB Apprentis</b>	<b>14 200</b>	<b>6 300</b>	<b>2 600</b>		<b>23 100</b>

<sup>1</sup> Vœu partiel : le CFA ou la spécialité de l'apprenti sont présents dans au moins un des vœux formulés, mais pas les deux simultanément.

**Lecture** : 62 % des apprentis, ayant fait au moins un vœu en apprentissage, sont inscrits dans l'établissement et la formation détaillée de l'un de leurs vœux.

**Champ** : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte), apprentis inscrits en 1ère année de CAP ou en 2nde professionnelle, venant de 3ème et ayant fait au moins un vœu en apprentissage.

**Sources** : DGESCO, extraction de l'application nationale d'affectation Affelnet-Lycée, MENJ-MESRI-DEPP Système d'information Sifa.

Les deux-tiers de ceux ayant obtenu un vœu complet l'ont classé en première position (66%). Les apprentis âgés de moins de 16 ans ont un peu plus de chances d'obtenir un vœu complet que les apprentis plus âgés, puisque 63 % des premiers et 60 % des seconds ont obtenu ce résultat. Par ailleurs, être une fille ou un garçon ne joue pas sur l'obtention d'un vœu complet. Un peu moins d'un apprenti sur dix (8 %) obtient l'établissement d'un de ses vœux mais s'inscrit dans une formation qui n'est pas une des spécialités souhaitées. Cependant, la spécialité obtenue et suivie reste relativement proche de celles envisagées, puisqu'elle appartient au même groupe de spécialité. Par exemple, certains apprentis suivent dans un établissement choisi dans la procédure d'affectation, une formation de CAP de pâtissier alors qu'ils avaient demandé une formation de CAP Boulangerie. Ces deux diplômes appartiennent au domaine de spécialité « Transformations » et au groupe « Agro-alimentaire, Alimentation, Cuisine ». Dans une situation inverse, 7 % des apprentis ont obtenu une spécialité souhaitée, mais dans un établissement autre que ceux renseignés dans le dossier d'affectation.

#### **3.2.4. Plus de 8 apprentis sur dix sont accueillis dans un établissement de leur choix (82 %)**

L'établissement où sont inscrits à la rentrée 2018 les apprentis ayant émis un vœu d'apprentissage dans la procédure nationale correspond pour 82 % d'entre eux à un établissement mentionné dans un de leurs vœux (**Cf. figure 10 en annexe**).

L'affectation dans un établissement souhaité est plus fréquente pour les jeunes filles (84 % contre 81 % pour les garçons), pour les élèves plus jeunes, ainsi que pour les apprentis de nationalité française par rapport aux étrangers nés dans les pays hors de la communauté européenne. En revanche, la catégorie socioprofessionnelle du représentant légal du jeune impacte peu les chances d'obtenir un établissement faisant partie de ses vœux. Enfin, les chances d'accès à l'établissement de son choix ne dépendent pas du diplôme visé. Que la demande concerne un diplôme de CAP ou un baccalauréat professionnel, elles restent très comparables.

#### **3.2.5. Plus de 7 apprentis sur dix ont obtenu la spécialité de leur choix (71 %)**

Parmi les 23 100 apprentis ayant formulé au moins un vœu en apprentissage dans la procédure d'affectation, plus de deux jeunes sur trois ont pu s'inscrire dans une spécialité souhaitée, même s'ils n'avaient pas sélectionné l'établissement dans leurs vœux (71 %) (**Cf. figure 11 en annexe**).

Les caractéristiques d'âge, de nationalité des apprentis ou de la catégorie socioprofessionnelle de leur représentant légal qui augmentent les chances d'avoir l'établissement de son choix jouent dans le même sens pour la spécialité souhaitée. En revanche, cette dernière est obtenue presque deux fois plus souvent en CAP qu'en seconde professionnelle (74 % et 41 % respectivement). Cette différence s'explique par l'existence d'une plus grande proportion d'apprentis inscrits dans des spécialités relevant du ministère en charge de l'agriculture au niveau de la seconde professionnelle (3 fois plus élevée) qu'au niveau de la première année du CAP. Avec une offre de formations moins bien renseignée, ces apprentis figurent parmi ceux ayant émis un « diplôme hors vœux ». Par ailleurs, être une fille ou un garçon ne joue pas sur l'obtention de la spécialité souhaitée.

## **4. Conclusion**

Un peu plus de la moitié des nouveaux apprentis inscrits en première année de CAP ou en seconde professionnelle avaient fait au moins un vœu d'apprentissage dans l'application nationale d'affectation en fin de troisième (57 %), ce qui montre un statut particulier de l'orientation et de l'affectation en apprentissage à l'issue de la troisième. Globalement, les formations dans lesquelles sont inscrits les

apprentis à la rentrée semblent correspondre à leurs vœux : plus de 6 apprentis sur dix suivent à la rentrée suivante exactement une formation dans la spécialité souhaitée et dans l'établissement de leur choix (62 %). 7 sur dix obtiennent au moins la spécialité (71 %) et 8 sur dix au moins l'établissement (82 %).

Nous nous sommes concentrés ici sur le champ des élèves effectivement inscrits en apprentissage à la rentrée 2018, mais nous disposons également des vœux en apprentissage d'élèves qui sont finalement affectés dans d'autres filières. Ces vœux pourraient être exploités également pour approfondir deux points : l'existence de stratégies et leur efficacité en matière d'affectation dans la formulation des vœux, et la sélectivité de l'apprentissage, selon la spécialité ou le niveau. La principale difficulté pour approfondir ces deux questions tient aux recours partiel à Affelnet par les apprentis : les informations que l'on pourra tirer reposeront quoiqu'il arrive sur une partie réduite des élèves intéressés par l'apprentissage, avec probablement des effets d'auto-sélection. Les efforts menés en 2019 puis en 2020 pour mieux intégrer l'apprentissage dans Affelnet permettront peut-être de faire disparaître progressivement cette limite. Enfin, il pourrait être intéressant d'enrichir les données avec d'autres sources, par exemple les résultats aux examens, qui permettraient d'observer d'éventuels effets du niveau scolaire des élèves.

## 5. Bibliographie.

- Alet E., Bonnal L. (2012). L'apprentissage : un impact positif sur la réussite scolaire des niveaux V, *Économie et statistique*, n° 454, p. 3-22.
- Arrighi J-J. Gasquet C. (2010). Orientation et affectation : la sélection dans l'enseignement professionnel du second degré, *Formation emploi*, 109, 99-112.
- Demongeot A., Lombard F. (2019). L'apprentissage au 31 décembre 2018, *Note d'Information*, n 19.30, MENJ-DEPP.
- Denave S. et Renard F. (2017), L'orientation en CAP métiers de l'automobile et coiffure. Entre élaboration d'aspirations et conditions d'affectation. *Education et Formation emploi*, 93, 43-66.
- DGESCO – Bureau A1-4, Repères pour l'orientation et l'affectation, Edition 2018, Document interne.
- Duru-Bellat M. Perretier E. (2007). L'orientation dans le système éducatif français, au collège et au lycée. Rapport de recherche au Haut conseil de l'éducation.
- Fack, G., Grenet, J. & Benhenda, A. (2014). L'impact des procédures de sectorisation et d'affectation sur la mixité sociale et scolaire dans les lycées d'Île-de-France, Institut des Politiques Publiques. *Rapport IPP n°3*
- Hiller, V. & Tercieux, O. (2014). Choix d'écoles en France. Une évaluation de la procédure Affelnet. *Revue Economique*, 65, p.619-656.
- Lemaire S. (1996). Qui entre en lycée professionnel, qui entre en apprentissage ? Profils des élèves qui intègrent une filière professionnelle à l'issue du collège, *Éducation & formations*, n° 48, MENESR-DEPP, p. 71-80.
- Merle P. (2014). L'affectation des élèves dans les établissements scolaires, *La vie des idées .fr*. Récupéré le 22/06/2020 sur <https://laviedesidees.fr/L-affectation-des-eleves-dans-les-etablissements-scolaires.html>
- Oberti M. (2005) Différenciation sociale et scolaire du territoire. Inégalités et configurations locales. *Presses de Sciences Po « Sociétés contemporaines »*, no 59-60, p 13-42
- Rapport de l'IGA, IGAS, IGEN et IGAENR, « Les freins non financiers au développement de l'apprentissage », février 2014, 2013-145R
- Pesonel E. et Testas A. (2018). L'orientation en CAP par apprentissage ou par voie scolaire : profil des élèves à l'issue de la troisième. *Note d'information*, 18.22.
- Pesonel E. et Testas A. (2019). L'orientation en apprentissage après la troisième. Quel apport de la mesure de compétences conatives. *Education et Formation emploi*, 100, 145-168.
- Pirus C. (2013). Le déroulement de la procédure d'orientation en fin de troisième reste marqué par de fortes disparités scolaires et sociales, *Note d'Information*, n 13.24, MENJ-DEPP.

### Annexe : Figures complémentaires

Figure 10 - Caractéristiques des apprentis inscrits ou non dans l'établissement de leurs vœux (%)

Apprentis ayant fait au moins un vœu en apprentissage	Etablissement présent dans un des vœux (%)	Etablissement hors vœux (%)	Total (%)	NB Apprentis
<b>Sexe</b>				
Fille	84	16	100	5 600
Garçon	81	19	100	17 500
<b>Age</b>				
15 ans et moins	83	17	100	13 900
16 ans	80	20	100	8 800
17 ans et plus	74	26	100	400
<b>Nationalité</b>				
Française	82	18	100	22 400
Communauté européenne (CE)	82	18	100	200
Hors CE	76	24	100	500
<b>Pcs du représentant légal</b>				
Catégorie très favorisée	81	19	100	1 600
Catégorie favorisée	82	18	100	2 700
Catégorie moyenne	82	18	100	9 300
Catégorie défavorisée	83	17	100	5 000
<b>Niveau</b>				
1ère année de CAP	82	18	100	20 500
Seconde professionnelle (Bac pro en 3 ans)	82	18	100	2 600
<b>Total (%)</b>	<b>82</b>	<b>18</b>	<b>100</b>	
<b>NB Apprentis</b>	<b>18 900</b>	<b>4 400</b>		<b>23100</b>

**Lecture** : 82% des apprentis, ayant fait au moins un vœu en apprentissage, se retrouvent dans l'établissement de l'un de leurs vœux.

**Champ** : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte), apprentis inscrits en 1ère année de CAP ou en 2de professionnelle, venant de 3ème et ayant fait au moins un vœu en apprentissage.

**Sources** : DGESCO, extraction de l'application nationale d'affectation Affelnet-Lycée, MENJ-MESRI-DEPP Système d'information Sifa.

Figure 11 - Caractéristiques des apprentis inscrits ou non dans la formation de leurs vœux (%)

Apprentis ayant fait au moins un vœu en apprentissage	Spécialité présente dans un des vœux (%)	Diplôme présent dans un des vœux (%)	Diplôme hors vœux (%)	Total (%)	NB Apprentis
<b>Sexe</b>					
Fille	70	22	8	100	5 600
Garçon	71	19	10	100	17 500
<b>Age</b>					
15 ans et moins	72	19	10	100	13 900
16 ans	69	21	9	100	8 800
17 ans et plus	66	25	9	100	400
<b>Nationalité</b>					
Française	71	20	10	100	22 400
Communauté européenne (CE)	75	19	6	100	200
Hors CE	69	25	7	100	500
<b>Pcs du représentant légal</b>					
Catégorie très favorisée	69	20	11	100	1 600
Catégorie favorisée	71	19	10	100	2 700

Catégorie moyenne	71	19	10	100	9 300
Catégorie défavorisée	72	19	9	100	5 000
<b>Niveau</b>					
1ère année de CAP	74	17	8	100	20 500
Seconde professionnelle (Bac pro en 3 ans)	41	39	20	100	2 600
<b>Total (%)</b>	<b>71</b>	<b>20</b>	<b>10</b>	<b>100</b>	
<b>NB Apprentis</b>	<b>16 300</b>	<b>4 600</b>	<b>2 200</b>		<b>23 100</b>

**Lecture** : 71 % des apprentis, ayant fait au moins un vœu en apprentissage, se retrouvent dans la spécialité de l'un de leurs vœux.

**Champ** : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte), apprentis inscrits en 1ère année de CAP ou en 2nde professionnelle, venant de 3ème et ayant fait au moins un vœu en apprentissage.

**Sources** : DGESCO, extraction de l'application nationale d'affectation Affelnet-Lycée, MENJ-MESRI-DEPP Système d'information Sifa.